

L'an deux mil seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

Présents : M. CHALENCON, Mme THILLIER, Mme AUDUGE, M. BONNEAU, M. LEGRAND, Mme FIZAILNE M. AUXIETRE, Mme SABY, M. GOBET Daniel, Mme LABALTE, Mme PIGELET, Mme LE PAPE, M. GOBET Jean-Marie, M. CHARRIER.

Absents excusés qui donnent procuration :

M. DEVIENNE qui donne procuration à Mme LE PAPE
M. REGNAULT qui donne procuration à M. BONNEAU
M. RIGAUD qui donne procuration à M. GOBET Jean-Marie
Mme CRISTO qui donne procuration à M. CHARRIER

Nombre de membres :

Présents : 15

En exercice : 19

Votants : 19

Monsieur LEGRAND a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2016
- 2) Rapport des Commissions
- 3) Tarif des loyers des logements sociaux 39 rue de l'usine
- 4) Tarif de la cantine scolaire et de la garderie du soir rentrée septembre 2016
- 5) Rapport de l'Assainissement 2015
- 6) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
- 7) Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec Segilog
- 8) Adhésion des Communes de La Machine et de Fleury-sur-Loire à RESO
- 9) Convention avec MELA pour un programme de réhabilitation des espèces fruitières anciennes du Nivernais
- 10) Arrêté de projet de périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Nièvre
- 11) Projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Guérisny conformément au schéma départemental de coopération intercommunale de la Nièvre
- 12) Désignation d'un élu pour représenter la commune d'Urzy au sein du collège électoral du SIEEEN relatif à la compétence réseaux de chaleur.
- 13) Décisions Modificatives

14) Informations diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2016

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2) RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION ANIMATIONS MUNICIPALES CR2

Samedi 18 juin 2016

Présents : mesdames Danielle AUDUGÉ, Jacqueline FIZAILNE, Huguette JUDAS, Christine LABALTE, Sylvie LE PAPE, Bernadette PIGELET, Isabelle THILLIER
messieurs Daniel CHALENCON, Jean-Pierre LEGRAND (*invité*), Patrick RÉGNAULT

Absents excusés : messieurs René BONNEAU, Gilles DEVIENNE, Daniel GOBET

Rapporteur : Daniel CHALENCON

Durée : 0H45 (10H00 à 10H45)

ORDRE DU JOUR

- Préparation de la Fête de la Musique

1. Programme :

- ✓ 18H30 : les sonneurs des Echos de la Plaine
- ✓ 19H30 : Mélodie Guitare et les Voix de Mélodie
- ✓ 20H30 : The Winoes (groupe de rock)

2. Espace scénique :

L'avancée de scène sera montée dans son intégralité par nos employés municipaux et recouverte, ainsi que la scène permanente, par la moquette dédiée.

A la charge de René BONNEAU, le 28 juin au matin.

3. Nettoyage sous le préau :

Dans l'expectative d'une météo défavorable, il serait souhaitable que l'espace libre sous le préau (après installation des modules de l'avancée de scène) soit rangé et balayé par nos employés municipaux pour accueillir dans de bonnes conditions les sonneurs des Echos de la Plaine.

A la charge de René BONNEAU, le 28 juin au matin.

4. Communication :

- ✓ **Affiches** : Elles ont été réalisées par madame Sandrine PHILLIPPON et Daniel CHALENCON. Chaque élu(e) l'a reçue avec, dans le bandeau supérieur, la

mention « invitation ». Chacun(e) est invité(e) à transmettre cette affiche-invitation à un maximum de contacts.

Des affiches plastifiées ont été posées sur nos panneaux municipaux, Huguette JUDAS a assuré la distribution dans les commerces guérignois.

Commande d'Isabelle THILLIER pour l'ADAPEI : *4 affiches au format A4.*

Si d'autres élus désirent des affiches (format A3 et/ou A4), voir directement avec madame PHILLIPPON au secrétariat de mairie.

- ✓ Flyers : Des flyers (modèles réduits de l'affiche) ont été remis par Danielle AUDUGÉ à chaque enseignant pour une distribution à tous les élèves du groupe scolaire Pierre Malardier (école maternelle comprise).
- ✓ Panneau d'affichage sur la D977, à l'entrée du Greux : faire réaliser le lettrage par Laurent JOLY, le plus tôt possible.
A la charge de madame Céline CHAMBON et René BONNEAU.
- ✓ Article pour Journal du Centre : Daniel CHALENCON écrira un article de promotion de l'événement et l'adressera lundi 20 juin à notre correspondant local.
- ✓ Reportage : Daniel CHALENCON prendra des photos à destination du Magazine municipal 2017 et réalisera quelques séquences vidéos à intégrer dans le montage audiovisuel des prochains vœux du maire.

5. Intendance administrative municipale :

- ✓ Déclaration à la SACEM : *à la charge de madame Céline CHAMBON*
- ✓ Autorisation de buvette : *à la charge de madame Céline CHAMBON*
- ✓ Tickets de restauration pour les musiciens : *à la charge de madame Sandrine KALTEMBACHER.*

6. Buvette ~ restauration assurées par le Comité des Fêtes :

Le nombre de boissons et sandwiches gratuits est estimé à **90**, dont 70 réservés à Mélodie Guitare & Voix de Mélodie.

7. Personnes référentes vis-à-vis des artistes :

- ✓ The Winoes :

Daniel CHALENCON souhaite disposer rapidement de l'adresse électronique du groupe « The Winoes » afin de prévoir avec les musiciens l'aspect matériel de leur prestation (horaire d'arrivée, installation des instruments, sonorisation, balance...).

Communication rapide de l'adresse-mail à Daniel CHALENCON : René BONNEAU

Accueil du groupe : Daniel CHALENCON, René BONNEAU, Jean-Pierre LEGRAND.

Référent direct pendant le spectacle : René BONNEAU

- ✓ Les sonneurs des Echos de la Plaine :

Sylvie LE PAPE se propose d'être leur référente avant (accueil) et pendant leur prestation.

8. Fermeture de l'Espace Associatif :

Daniel CHALENCON assurera la fermeture de la salle et du portail.

3) TARIF DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX 39 RUE DE L'USINE

Madame le Maire explique que par délibération en date du 06 mars 2001, le Conseil Municipal avait fixé le montant des loyers des logements sociaux.

Madame le Maire rappelle que les prix doivent être révisés chaque année suivant l'indice de révision de loyers en tenant compte du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

Soit pour 2016 : formule : prix actuel du loyer x indice 4^{ème} trimestre N-1 / indice 4^{ème} trimestre N-2

$$502 \text{ € } 28 \times 125.28 : 125.29 = 502 \text{ € } 24$$

Le loyer mensuel du logement n°1 sera donc de 502€24 à compter du 1^{er} juillet 2016

Provision pour charges mensuelles pour l'électricité des communs et des ordures ménagères
pour les logements n°2 et n°3 : 10€
pour le logement n°1 : 18€.

Adopté à l'unanimité.

4) TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE DU SOIR RENTREE SEPTEMBRE 2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif des repas de la cantine à la rentrée de 2015 était le suivant :

Repas maternelle 3€01
Repas primaire 3€33

La Société COMPASS nous a communiqué une augmentation de l'ordre de 0.95 % pour la rentrée de septembre 2016 soit :

Repas maternelle 3€04
Repas primaire 3€35

En ce qui concerne la garderie du soir, bien que ce soit le Centre Social Intercommunal Jacques Pillet qui gère la garderie, c'est à la commune de fixer les tarifs. Or il s'avère que la CAF demande désormais d'appliquer une tarification modulée. Actuellement le tarif de la garderie du soir est fixé à 1€32. A la rentrée de septembre 2016, les tarifs pourraient être comme suit :

Tranche 1 : quotient familial de 0 à 1500 : 1€32
Tranche 2 : quotient familial de 1501 et + : 1€34

Adopté à l'unanimité.

5) RAPPORT DE L'ASSAINISSEMENT

Les services du Service Départemental de l'eau n'étant pas en mesure de nous donner les résultats concernant l'autosurveillance en 2015 (agent en congé de maladie), le rapport annuel sur le prix et la qualité du service sera présenté à un prochain conseil municipal. La date limite de présentation de ce rapport étant désormais fixée au 30 septembre.

6) INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement public locaux,

DECIDE

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50%
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame MORIN Régine, receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 0€

VOTE :

Pour un taux à 100% : 1 pour 18 contre

Pour un taux à 90% : 1 pour 18 contre

Pour un taux à 80% : 1 pour 18 contre

Pour un taux à 70% : 1 pour 18 contre

Pour un taux à 60% : 1 pour 18 contre

Pour un taux à 50% : 13 pour 6 contre

7) RENOUELEMENT CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES AVEC SEGILOG

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations avec la société SEGILOG.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 4350 € HT soit 5220€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

8) ADHESION DES COMMUNES DE LA MACHINE ET DE FLEURY-SUR-LOIRE A RESO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1412-3, L1431-1 à L1431-9, dans leur rédaction issue de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et du décret du 18 septembre 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Urzy,

DECIDE

- D'accepter l'adhésion des Communes de La Machine et de Fleury-sur-Loire,
- D'accepter les statuts tels que modifiés et annexés ci-après.

Adopté à l'unanimité.

9) CONVENTION AVEC MELA POUR UN PROGRAMME DE REHABILITATION DES ESPECES FRUITIERES ANCIENNES DU NIVERNAIS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Maison de l'Environnement entre Loire et Allier (MELA) porte actuellement un programme de réhabilitation des espèces fruitières anciennes du Nivernais. Ce programme pourrait se faire sur la parcelle AO 121 impasse des Tailles.

Madame Le Maire présente donc au Conseil Municipal la convention à intervenir entre la MELA et la Commune.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Acte que le reste à payer pour la Commune s'élève à 1078€48 TTC (après aide de la région).
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention qui sera annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

10) ARRETE DU PROJET DE PERIMETRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA NIEVRE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que par arrêté n°2016-P-445 en date du 29 mars 2016, Monsieur Le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la fusion des communautés de communes des Bertranges à la Nièvre, du Pays Charitois et Entre Nièvres et Forêts et l'extension à la Commune de Poiseux et à l'intégration de la commune de Parigny-les-Vaux à la communauté d'agglomération de Nevers. Cet arrêté est soumis pour avis aux conseils communautaires de chaque EPCI à fiscalité propre et concomitamment, aux maires des communes incluses dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord des conseils municipaux.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'arrêté n°2006-P-445.

VOTE : 14 pour, 4 contre, 1 abstention

11) PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET D'EQUIPEMENT DE GUERIGNY CONFORMEMENT AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA NIEVRE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que par arrêté n°2016-P-445 en date du 29 mars 2016, Monsieur Le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la dissolution des vingt-trois syndicats intercommunaux d'électricité et d'équipement.

Monsieur le Préfet tient à préciser que l'arrêté de dissolution, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017, déterminera, dans le respect des articles L.5211-25-1 et L.5211-26 du code général des collectivités locales, les conditions de liquidation du syndicat sous la réserve du droit des tiers, lorsque toutes les conditions pour la liquidation seront réunies.

Le syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN), s'étant d'ores et déjà substitué aux syndicats primaires dans l'exercice de leurs compétences, cette dissolution, prévue au SDCI, emporte adhésion directe des membres des syndicats primaires au SIEEEN et transfert à ce dernier de l'ensemble de l'actif et du passif

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la dissolution des vingt-trois syndicats intercommunaux d'électricité et d'équipement à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

12) DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE D'URZY AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL DU SIEEEN RELATIF A LA COMPETENCE RESEAUX DE CHALEUR

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 18 janvier 2016 le Conseil Municipal a pris une délibération concernant l'adhésion de la commune au SIEEEN au titre de la compétence « réseaux de chaleur ». Bien que stipulé dans la délibération le nom de l'élu pour représenter la commune d'Urzy au sein du collège électoral relatif à la compétence réseaux de chaleur n'a pas été désigné.

Madame Le Maire propose Monsieur René Bonneau

Adopté à l'unanimité.

13) DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET COMMUNE

Article 165 investissement dépense : 800€

Article 165 investissement recette : 800€

Adopté à l'unanimité.

14) INFORMATIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

- ❖ Jeudi 7 juillet : Inauguration du PIT à 18h30
- ❖ Vendredi 8 juillet : le matin concours de pêche à Guérigny dans le cadre des animations du P.I.T
- ❖ Vendredi 8 juillet : Assemblée plénière de l'ASGU Judo 18h30 salle Penanguer
- ❖ Vendredi 8 juillet : Fête du C.S.I Jacques Pillet de 18h à 22h
- ❖ Samedi 9 et dimanche 10 juillet : Fête de l'Abeille à la Maison de l'Apiculture à Varennes-Vauzelles.
- ❖ Samedi 09 juillet Inauguration de l'exposition au musée du Vieux Guérigny à 17 heures
- ❖ Lundi 11 juillet : Réunion Piégeage des ragondins salle de réunion 18h30
- ❖ Du 18 au 22 juillet : « Atelier Graff » avec les jeunes du Centre Social Intercommunal Jacques PILLET
- ❖ Lundi 25 juillet : Caravane du sport stade d'Urzy 10h-17h

GROUPE SCOLAIRE :

- ❖ A la rentrée de septembre 2016, la livraison des repas par notre fournisseur Scolarest ne se fera plus depuis la cuisine centrale de Moulins mais de celle d'Amilly dans le Loiret.
- ❖ Deux nouvelles enseignantes seront présentes à la rentrée. Une à l'élémentaire (pour le remplacement de M Mary qui a fait valoir ses droits à la retraite) et une à la maternelle (Mme Zonghero ne pouvant avec regrets conserver le poste).

PLU :

- ❖ La première réunion publique pour le Plu s'est tenue hier à l'espace associatif, elle avait pour thème la présentation du diagnostic.

TRAVAUX

- ❖ Le 27 juin une réunion concernant le réseau chaleur s'est tenue en Mairie. Nièvre Habitat serait éventuellement intéressé par ce projet.
- ❖ Dans le cadre d'un partenariat avec ERDF et le Centre Social Intercommunal Jacques PILLET, un atelier se déroulera durant la semaine du 18 au 22 juillet. Cet atelier aura pour but la réalisation de graffs sur le bâtiment multifonctions Place de la République.
- ❖ La salle de convivialité sera terminée cette semaine.
- ❖ Les « cédez le passage » rue des Vannes seront installés dans l'été.
- ❖ Les nouveaux horaires concernant l'éclairage public seront mis en place vraisemblablement début septembre.

DIVERS

- ❖ Deux des trois logements sociaux appartenant à la commune vont se libérer d'ici fin août, ils seront remis en location après travaux.
- ❖ Monsieur Christophe DAGUIN a été recruté dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi.
- ❖ Le nouveau site internet de la commune est en cours de réalisation.
- ❖ L'opération « encombrants » réalisée en partenariat avec la commune de Saint-Martin d'Heuille s'est déroulée les 24 et 25 juin : tout s'est bien passé.
- ❖ La fête de la musique du mardi 28 juin a rencontré un vif succès.

- ❖ Il est encore signalé des vitesses excessives route de la Gare ainsi que des trous le long de la route qui pourraient être dangereux.
- ❖ Une manifestation équestre (Prix d'Urzy) devrait avoir lieu en septembre au Château des Bordes ; elle est organisée par l'association Jump Club 58 dont le siège social est situé à Urzy.
- ❖ Mme Judas tient à faire un point concernant la cérémonie des 20 ans du jumelage Urzy/Kamp-Bornhofen, visiblement les personnes ayant rédigé les courriers n'ont pas assisté à la même cérémonie ! (cf. les deux courriers ci-dessous)

« Madame Le maire,

C'est en qualité de conseiller municipal que je me permets de vous interpeller sur votre intervention de samedi 7 mai 2016 à l'occasion de la célébration du 20^{ème} anniversaire du jumelage Urzy/Kamp-Bornhofen.

Je passe très facilement et très rapidement sur l'épisode où visiblement, il vous est impossible de prononcer le nom du maire qui vous a précédée : Roger Rigaud ! Cela a beaucoup amusé les membres des deux comités de jumelage !

En revanche, ce qui a étonné, et le mot est faible, c'est, encore une fois, votre discours qui manquait cruellement d'attrait : souligner à l'envi « que la municipalité n'a jamais trouvé sa place dans le jumelage depuis 2008 », il fallait quand même oser, surtout à l'occasion de ce 20^{ème} anniversaire ! En revanche, pas un mot de votre part sur l'Europe alors que ce mois de mai est consacré justement à l'Europe, et quand Franck Kalkofen, maire de Kamp-Bornhofen, Mechthild Schauren, présidente du comité de jumelage allemand, Françoise Evrard, présidente du comité de jumelage français, Gaëtan Gorce, sénateur de la Nièvre, Franz-Josef Meurer, ont chacun à leur manière mis l'accent sur la nécessaire unité de l'Europe, rappelant au passage le problème actuel de violence et des attentats commis en France, interventions nourries d'émotion et d'une intensité qui nous a permis d'être en parfaite symbiose.

Alors oui, madame, j'affirme que décidément, nous n'avons pas la même définition du mot « amitié » ! Je tenais à vous faire part de ces quelques réflexions : nos amis allemands et le comité de jumelage d'Urzy étaient en droit d'attendre de votre part une sincère prise de hauteur face à cet événement qui a marqué durablement les deux comités.

Roger Rigaud

Conseiller municipal d'Urzy »

« Madame la Maire

C'est avec plaisir que j'ai regardé les photos de la cérémonie du 20^{ème} anniversaire du jumelage à la mairie d'Urzy.

La fête a été remarquable.

Rien n'y a manqué, tout était là pour mettre de l'ambiance : les invités d'honneur, les discours, la cérémonie de renouvellement, les cadeaux, la musique et pour terminer le vin d'honneur.

Le cadeau que vous avez remis à notre maire Frank Kalkofen a déjà sa place d'honneur à la mairie de Kamp-Bornhofen.

De tout cœur nous vous remercions, vous ainsi que vos collaborateurs.

Nous n'oublierons pas cette cérémonie et espérons vous accueillir à notre tour pour notre jubilé à Kamp-Bornhofen l'année prochaine.

Amicalement

Mechthild Schauren »

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- ❖ Les travaux de la réfection de la route des Buttes devraient débiter après le 22 août et ceux de la rue des Genêts dans la foulée.

Séance levée à 20h00.

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme THILLIER

Mme AUDUGE

M. BONNEAU

M. LEGRAND

Mme FIZAILNE

M. AUXIETRE

Mme SABY

M. GOBET D.

Mme LABALTE

Mme PIGELET

Mme LE PAPE

M. GOBET JM.

M. CHARRIER